



**Laconnex**

Législature 2020-2025  
Séance du 25 janvier 2021

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de 420'850 F destiné à la réalisation de collecteurs collectifs privés d'assainissement des eaux sis impasse des Jumelles**

- Vu le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) de la commune de Laconnex approuvé par le Conseil d'Etat le 13 novembre 2013 ;
- vu la nécessité de construire de nouveaux collecteurs à l'impasse des Jumelles pour permettre la mise en séparatif, afin qu'ils soient conformes à la législation applicable en matière de gestion de l'eau ;
- vu le crédit d'étude voté par le conseil municipal en date du 15 juin 2020 ;
- vu le mandat confié au bureau d'ingénieur civil SD ingénierie par le maire pour l'étude de ce projet d'assainissement unitaire de statut collectif-privé, visant à mettre à disposition de l'ensemble des riverains du secteur de l'impasse des Jumelles un réseau séparatif répondant aux critères d'incorporation au réseau secondaire communal ;
- vu le projet de construction élaboré par le bureau d'ingénieur SD ingénierie et sa validation par l'Office cantonal de l'eau ;
- vu l'approbation par la commune de participer à cette opération jugée d'intérêt public, conformément à la loi sur les eaux (L 2 05.01) et à son règlement d'exécution ;
- vu la procédure d'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux et l'adjudication à l'entreprise Soraco SA pour un montant de 338'690 F et le mandat de direction technique confié au bureau SD ingénierie ;
- vu l'approbation de tous les propriétaires concernés par le projet de clé de répartition déterminant le montant à charge de chaque partie, selon le tableau de répartition des quotes-parts privées / publique, signé par chaque partie et ayant valeur d'engagement, annexé à la présente délibération ;
- vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département du territoire, Office cantonal de l'eau, plus particulièrement Service de la planification de l'eau, et la validation du projet par ce dernier, valant autorisation de réaliser les travaux ;
- vu l'examen en cours du dossier par l'Office cantonal de l'eau et par le Conseil du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) pour la prise en charge financière de la quote-part communale des travaux de construction par le FIA et sa promesse d'octroi du financement ;
- vu l'information détaillée faite aux propriétaires concernés du secteur lors de plusieurs présentations en présence de l'Office cantonal de l'eau ;
- vu l'information détaillée sur le projet et son financement transmise au conseil municipal en séance du 14 décembre 2020 ;

vu le plan financier annexé à la présente délibération ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1983 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05) ;

sur proposition du maire,

le conseil municipal

## **D E C I D E**

Par 9 voix POUR

1. D'ouvrir au maire un crédit de 420'850 F, destiné aux travaux de construction des collecteurs collectif privés d'assainissement des eaux du secteur sis impasse des Jumelles.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de 420'850 F, à laquelle il y a lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le 15 juin 2020 de 35'000 F, soit un montant total de 455'850 F qui sera amorti au moyen de 40 annuités, sous la rubrique n° 7206.156.33003.002, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.
4. De prendre acte que ce crédit sera financé selon le tableau de répartition signé par les parties :
  - pour un montant de 226'288 F représentant la quote-part des propriétaires privés liés à l'opération, comptabilisée dans le compte d'investissement 7206.156.63700.928 ;
  - le solde représentant la quote-part communale de 194'562 F étant financé au moyen des loyers versés par le FIA, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique n° 7206.156.46120.928.
5. D'autoriser le maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n° 1.

Le délai pour demander un référendum expire le 15 mars 2021.

Stéphane Grobety  
Président du Conseil municipal



**COMMUNE DE LACONNEX**  
**Construction de réseaux secondaires d'assainissement**  
**Collecteurs collectif privés sis impasse des Jumelles**  
**PLAN FINANCIER**

**Montant total du crédit d'investissement (HT)** **355'225 F**

---

**Travaux de génie civil et prestations liées (HT)**

**1 Part à charge de la commune prise en charge par le FIA**

- Dépenses de construction des collecteurs..... 128'469 F
- Honoraires direction technique (SD ingénierie)..... 12'970 F
- Prestations techniques (géomètre, huissier) ..... 3'677 F

**2 Part à charge des propriétaires privés du secteur**

- Dépenses de construction des collecteurs..... 186'007 F
- Honoraires direction technique (SD ingénierie)..... 18'779F
- Prestations techniques (géomètre, huissier) ..... 5'323 F

**Taxe sur la valeur ajoutée (7.7 %)** **27'352.33 F**

---

- Construction du réseau secondaire (récupération de l'impôt préalable par l'ACG)..... 24'214.65 F
- Honoraires direction technique ..... 2'444.68F
- Prestations techniques ..... 693 F

**Ajout : Frais secondaires, divers et imprévus (10%)** **38'260 F**

---

**Montant total du crédit d'investissements (TTC)** **420'837.33 F**

---

**Recettes d'investissement (TTC)** **226'288 F**

---

- Participation des propriétaires privés (yc TVA).....226'288 F

**Dépense nette du crédit d'investissement (TTC)** **194'549.33 F**

---

